

COVID-19 – Haut-Rhin

Comité Départemental de Dépistages

Jeudi 30 avril 2020 de 11 heures 30 à 12 heures 45

Visioconférence

Notes – Dr Marcel RUETSCH

PREAMBULE

La Direction Territoriale 68 de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et la Préfecture du Haut-Rhin souhaitent mettre en place **une doctrine départementale relative à la mise en œuvre de tests biologiques RT-PCR.**

Dans le département du Haut-Rhin, particulièrement touché par le COVID-19, **un Comité de pilotage Départemental dédié** a été mis en place.

Il est composé de Représentants :

- De l'ARS,
- De la Préfecture,
- Du Conseil départemental du Haut-Rhin,
- Des établissements sanitaires sièges des GHT 11 et 12,
- Des établissements médico-sociaux,
- Des biologistes,
- Et des médecins libéraux.

L'URPS ML Grand Est participe donc aux **visioconférences du Comité de pilotage Départemental de Dépistages 68.**

Ledit COPIL a **pour missions de valider les modalités de mise en œuvre de la doctrine départementale de dépistages, pour l'ensemble de ses cibles** : ville, établissements médico-sociaux, établissements pénitentiaires, structures d'hébergement d'urgence, opérateurs d'importance vitale...

Un plan d'action départemental sera rédigé par l'ARS pour préciser les modalités organisationnelles retenues ainsi que la priorisation. Un suivi départemental devra être mis en place qui précisera par établissement le nombre de prélèvements et d'analyses effectuées (*en précisant personnels et/ou résidents*), les résultats globaux et les suites données.

Parmi les personnes présentes :

Dr Lionel BARRAND, Représentant de l'URPS des Biologistes et Laboratoire Barrand

M. Christian FISCHER, Directeur Territorial – Conseil Départemental du Haut-Rhin

Dr Alain GRAVET, Praticien Hospitalier – Pôle Biologie - GHRMSA

Monsieur Pierre LESPINASSE, Directeur Territorial - ARS Délégation du Haut-Rhin

Dr Alain LION, Président Les Fontaines – EHPAD

Dr Maxime MAURER, Laboratoire Barrand

Mme Katia MOOS, Responsable Animation territoriale et Prévention -ARS Délégation du Haut-Rhin

Dr Fabrice THOMAS, Biologiste au Laboratoire Médical « *La Citadelle* » de Neuf-Brisach (*Biogroup*)

Ainsi que moi-même, Dr Marcel RUETSCH, pour l'URPS ML

Notes de séance :

I. Notre objectif et nos moyens :

Notre objectif commun est **d'éviter la propagation du COVID**.

Pour ce faire, nous disposons de trois outils :

- Les tests ;
- Le contact tracing ;
- Et les isolements

Les tests, leurs moyens et leurs freins constituent l'objet de notre réunion.

Toute personne symptomatique sera testée ainsi que les cas contacts repérés.

II. Point sur l'existant :

- **Les laboratoires médicaux (*libéraux*)** sont déjà très sollicités.

Les écouvillons manquent : ils ne reçoivent que 10 % de leurs commandes d'écouvillons secs et aucun écouvillon avec milieu de transport.

Pour l'instant, **ils ont encore assez de réactifs**, compte tenu du peu d'écouvillons disponibles. Il faudra aussi former des personnels pour leur apprendre à effectuer des prélèvements et leur donner des « *compétences officielles* ».

En ce qui concerne le Laboratoire **Biogroup**, le Docteur Fabrice THOMAS nous explique que le groupe Biogroup 68/67 a fiabilisé ses approvisionnements.

Biogroup Haut-Rhin/Bas-Rhin peut réaliser **6 000 tests par jour sur l'Alsace**.

Le Dr THOMAS nous précise que, actuellement, ils prélèvent davantage dans le 68 (2/3 de leurs prélèvements viennent du 68). Ils effectuent des prélèvements « *drive* » en proximité.

- **Les laboratoires hospitaliers.**

Le Docteur Alain GRAVET nous explique que les Laboratoires du Groupe Hospitalier de la Région Mulhouse Sud Alsace (*GHRMSA*) sont approvisionnés sans difficultés particulières. Pour ce faire, ils ont plusieurs techniques et « *ne peuvent pas faire hors de hôpital* », sauf en milieu pénitencier.

Les laboratoires des Hôpitaux Civils de Colmar sont à peu près dans la même situation que le GHRMSA, excepté le fait qu'ils pleurent eux aussi les écouvillons.

- **Politique nationale :**

Le Docteur Lionel BARRAND rappelle la réunion de ce matin avec le Docteur Olivier VERAN, Ministre de la Santé et des Solidarités, où il a été une nouvelle fois rappelé nos trois outils :

1. **Tester**
2. **Tracer**
3. **Isoler** grâce à une prise en charge à 100 % en cas d'indication médiale.

Toutefois les choses ne sont pas si simples.

- ✓ Le Ministre ne veut pas, par exemple, de dépistage à l'aveugle en entreprise. Il souhaite uniquement des dépistages en entreprise lorsque des cas de COVID ont été détectés.
- ✓ Le Docteur Olivier VERAN ne veut pas non plus dans immédiat faire prélever par les techniciens de laboratoires.
En revanche, il se dit d'accord avec le principe faire réaliser des prélèvements par des infirmiers et par les biologistes des laboratoires médicales.
Lorsque les infirmiers libéraux effectueront des prélèvements, ils devront « tracer ce qu'ils font dans un fichier DREES (Direction de la Recherche, des études, de l'Evaluation et des Statistiques). »
Le Ministre souhaite en effet une remontée de tous les PCR COVID dans une plateforme CyberLab et Bioserveur.

Remarque :

Il y aurait encore une minorité de médecins ne pouvant recevoir les comptes rendus que par courrier ! Auquel cas, il faut pallier cette difficulté en les joignant par téléphone. Bien sûr, encore faut-il pour que cela soit possible, que lesdits médecins soient joignables.

« *Les brigades* » pourraient se charger de faire l'interface.

Pour ce qui est de la capacité de prélever des infirmiers, les personnes présentes sont toutes d'accord avec le principe que les IDEL puissent effectuer des prélèvements PCR mais avant et pour cela, il faudra les équiper d'EPI (*Equipements de Protection Individuelle*) !

Une question demeure : Qui va organiser les formations des IDEL ?

Les laboratoires médicaux remontent les coordonnées des infirmiers et infirmières volontaires. Ceux-ci seront formés par chaque laboratoire médical ; ce qui permettra à l'ARS Grand Est de prévoir le nombre nécessaire d'EPI.

Il faudra également former un infirmier dans chaque établissement hébergeant des personnes handicapées

Le Docteur Alain LION intervient pour demander en quoi consistera le rôle de la médecine du travail. Il lui est répondu que cela dépendra du statut du médecin du travail (*exerçant au sein d'une seule entreprise ou au sein de services interentreprises*).

Les Membres du Comité se réuniront de nouveau après le 11 mai (*vraisemblablement le 12 ou le 13/05*). Ensuite, les rencontres seront hebdomadaires pour permettre d'effectuer des points de situation réguliers.